



COUR SUPÉRIEURE DU QUÉBEC

Le 28 septembre 2023

AVIS À LA COMMUNAUTÉ JURIDIQUE ET AU PUBLIC

L'intégrité des observations présentées aux tribunaux en cas d'utilisation des grands modèles de langage

La fabrication potentielle de sources juridiques par la voie des grands modèles de langage¹ soulève des préoccupations importantes. Le présent avis aborde la question des références juridiques dans les observations présentées aux tribunaux, à la lumière de ces enjeux. Notre engagement commun à renforcer l'intégrité et la crédibilité des instances judiciaires est crucial.

Mise en garde : La Cour supérieure du Québec invite les praticiens et les plaideurs à la prudence, lorsqu'ils font référence à des sources juridiques ou des analyses émanant de grands modèles de langage.

Fiabilité : Pour toute référence à la jurisprudence, des textes de loi ou des commentaires dans le cadre d'observations faites auprès du tribunal, il est essentiel que les parties se fondent exclusivement sur des sources provenant de sites Web de tribunaux, des éditeurs commerciaux couramment cités en référence ou les services publics bien établis comme CanLII et SOQUIJ notamment.

Intervention humaine : Afin de respecter les normes les plus strictes en matière d'exactitude et d'authenticité, les observations générées par l'IA doivent faire l'objet d'un contrôle humain rigoureux. Cette vérification peut se faire au moyen de recoupements avec des bases de données juridiques fiables pour confirmer que les références et leur contenu résistent à un examen minutieux. Une telle démarche est conforme aux pratiques de longue date des professionnels du droit.

La Cour supérieure du Québec reconnaît que les nouvelles technologies présentent à la fois des opportunités et des défis. La communauté juridique doit s'adapter en conséquence. Ainsi, nous encourageons les discussions et souhaitons une collaboration constante afin d'aborder ces enjeux de manière efficace.

Marie-Anne Paquette
Juge en chef

Catherine La Rosa
Juge en chef associée

Jean-François Michaud
Juge en chef adjoint

¹ Le terme « grands modèles de langage » fait référence à un type de système d'intelligence artificielle (IA) capable de traiter et générer des textes semblables à ceux d'un humain sur la base de grandes quantités de données d'apprentissage.